

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi quatorzième jour de septembre deux mille vingt, à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller
 Keven Desbois, conseiller
 Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante
 Jean-François Nellis, conseiller
 Wilson Appleby, conseiller

Est aussi présente : Annie Robichaud, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020;
 4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 31 août 2020;
 5. Finances /comptes pour approbation;
 6. Correspondance :
 - 6.1 Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale;
 - 6.2 Dépôt du rôle d'évaluation 2021;
 - 6.3 Traitement de la correspondance;
 7. Achat camionnette Toyota travaux publics – fin de contrat de location;
 8. Réfection toiture centre communautaire – paiement facture Construction Michel Maltais;
 9. Avenants aux contrats de location – salle multifonctionnelle, centre communautaire et centre sportif;
 10. Demande pavage MTQ;
 11. Plainte rue des Frênes – recommandation;
 12. Fermeture du Marigot plage de la rivière;
 13. Planification annuelle;
 14. Suivi des dossiers des élus;
 15. Autres sujets :
 - 15.1 Havre de pêche - Annexion de lots situés dans les limites des territoires de la Municipalité de Caplan et du TNO – mandat firme d'arpenteurs-géomètres AXIO;
- Période de questions;
- Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 020 - 09 - 213

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Nellis propose d'adopter l'ordre du jour proposé avec le point # 15, autres sujets, ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 214

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 215

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 31 AOÛT 2020

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 31 août 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 31 août 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 216

5. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'août 2020 soient acceptés pour un montant global de **388 067.17 \$**. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement d'emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 020 – 09 - 217

6.1 DEMANDE D'APPUI POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE

Considérant que la Municipalité de Caplan a reçu une demande d'appui de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) demandant un soutien aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale auprès du gouvernement du Québec;

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Considérant que, selon AGRTQ, l'état des besoins impérieux en matière de logement adéquat et abordable est estimé à 125 ménages pour la Municipalité de Caplan;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécois;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Caplan demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

Que la Municipalité de Caplan transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, Mme Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard;

Adopté.

6.2 DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2021

Le maire informe que le rôle d'évaluation foncière 2021 de la Municipalité de Caplan a été déposé le 9 septembre 2020. Ce sera la dernière année du rôle triennal.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 218

6.3 TRAITEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Considérant que toute correspondance adressée au conseil et reçue au cours du mois peut être traitée à une séance subséquente;

Considérant que certaines correspondances peuvent demander un suivi rapide;

Considérant que dans ces circonstances, le conseil préfère recevoir le courrier qui lui est adressé dans les meilleurs délais;

Considérant qu'une demande (sans résolution) avait été faite antérieurement pour que le conseil reçoive son courrier sans fixer de délais dans cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande à la directrice générale de lui transmettre le courrier qui lui est adressé dans les meilleurs délais afin de pouvoir donner suite, si cela s'avérait nécessaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 219

7. ACHAT CAMIONNETTE TOYOTA TRAVAUX PUBLICS – FIN DE CONTRAT DE LOCATION

Considérant que le contrat de location de la camionnette Toyota Tundra 2018 prend fin le 12 décembre 2020;

Considérant qu'il est possible à l'échéance d'en faire l'achat au coût de 25 835.34 \$, taxes incluses;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics de l'acquérir;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'achat de la camionnette Toyota Tundra 2018 à la fin de la location prévue le 12 décembre 2020 au coût de 25 835.34 \$, taxes incluses;

Que cette dépense soit appliquée au fonds roulement, pour un remboursement sur une période de 3 ans;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 220

8. RÉFECTION TOITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION MICHEL MALTAIS

Considérant que les travaux de réfection de la toiture du centre Communautaire ont été réalisés par l'entrepreneur retenu, Construction Michel Maltais (résol.020-05-113);

Considérant que les travaux sont terminés et que la facture finale au montant de 21 672.79\$, taxes incluses, respecte le montant de la soumission;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte le paiement de la facture à Construction Michel Maltais au montant de 21 672.79 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture au centre Communautaire;

Que cette dépense soit appliquée au fonds roulement, pour un remboursement sur une période de 5 ans;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 221

9. AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION – SALLE MULTIFONCTIONNELLE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CENTRE SPORTIF

Considérant que des mesures sanitaires doivent être respectées lors de la location des bâtiments municipaux;

Considérant les recommandations faites par la directrice des loisirs;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les avenants au contrat de location de la salle Multifonctionnelle, du centre Communautaire et du centre Sportif (avenant #3), ainsi que la nouvelle grille de coûts de location y incluant les ajustements des frais COVID;

Que la ressource responsable des contrats de location à la Municipalité mette en place les mesures nécessaires pour faire respecter les conditions liées à la COVID avec les locataires des salles;

Que tous les changements aux avenants doivent être présentés au conseil pour acceptation;

Qu'une fois la consultation terminée le 25 septembre prochain auprès des ligues de hockey, le conseil aura à statuer sur l'ouverture de la patinoire pour la saison 2020-2021;

Adopté.

10. DEMANDE PAVAGE MTQ

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 222

11. PLAINTÉ RUE DES FRÈNES – RECOMMANDATION

Considérant que la Municipalité a reçu une plainte concernant la circulation dans la rue des Frênes;

Considérant que la Municipalité de Caplan effectue actuellement des travaux sur le terrain, adjacent à la rue, pour le terrain soccer et de balle-molle et ceci amène une plus grande circulation de véhicules et bruits;

Considérant que l'accès à la virée de fin de rue est restreint durant le chantier de construction;

Considérant que pour remédier à la situation, la recommandation du directeur des travaux publics est :

- d'ajouter dans la rue, une signalisation « cul-de-sac »;
- d'aménager une virée en gravier en fin de rue, permettant aux utilisateurs de la rue ainsi qu'aux camions de déneigement de permettre un virage en toute sécurité et sur les espaces dédiés à cette fin dans cette rue appartenant à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les recommandations du directeur des travaux publics, soit l'installation d'un nouveau panneau « cul-de-sac » et d'aménager une virée en gravier en fin de rue permettant aux utilisateurs de cette rue ainsi qu'aux camions de déneigement de pouvoir virer en toute sécurité et sur les espaces dédiés à cette fin dans cette rue appartenant à la Municipalité;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 223

12. FERMETURE DU MARIGOT PLAGE DE LA RIVIÈRE

Considérant que le conseil municipal avait accepté que le Marigot demeure débarré et ouvert tous les jours selon l'horaire de 8 h 00 à 16 h 00 depuis le 29 juillet (résol. 020-07-174);

Considérant que la saison estivale est terminée et du manque de ressources humaines;

Considérant que la fermeture habituelle du Marigot se fait annuellement durant cette période de l'année;

Considérant les directives verbales à la séance d'ajournement du 31 août, quant à la fermeture du Marigot était de fermer complètement après la fête du Travail;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal entérine la fermeture du Marigot à compter du 10 septembre 2020 (panneaux fermés);

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 224

13. PLANIFICATION ANNUELLE

Considérant l'importance pour le conseil municipal d'avoir une planification annuelle représentant l'ensemble des dossiers et des priorités de la Municipalité sur une période de 12 mois;

Considérant que cette planification est nécessaire notamment pour la préparation des prévisions budgétaires;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande à la directrice générale de lui déposer la planification représentant l'ensemble des dossiers de la Municipalité pour les 12 prochains mois;

Que cette planification inclue les différentes tâches, démarches et échéanciers pour tous les projets majeurs et autres dossiers sous sa supervision;

Que ce plan soit déposé au maire, pour analyse, au plus tard le 15 octobre 2020.

Adopté.

14. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Des membres du Conseil municipal font un résumé du suivi de leurs dossiers au cours du dernier mois.

RÉSOLUTION 020 – 09 - 225

15.1 HAVRE DE PÊCHE - ANNEXION DE LOTS SITUÉS DANS LES LIMITES DES TERRITOIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN ET DU TNO – MANDAT FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES AXIO

Considérant que la Municipalité de Caplan a entrepris des démarches avec Pêches et Océans Canada et négocie actuellement l'acquisition du quai du Ruisseau Leblanc en vue de municipaliser ces installations et de réaliser un projet de développement du secteur du havre de pêche;

Considérant que même si ce projet sera principalement situé dans les limites territoriales de Caplan, sa réalisation complète pourrait s'étendre dans une partie du territoire limitrophe de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure, de la Municipalité de Saint-Siméon dans le territoire maritime non organisé de la MRC de Bonaventure;

Considérant que la Municipalité a mandaté (résol. 020-02-37, 020-06-135, 020-08-188) la firme AXIO Arpenteurs-Géomètres inc. pour préparer, conformément aux normes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une description technique, accompagnée d'un plan des terrains à annexer;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une autre résolution afin de faire une nouvelle requête au bureau l'arpenteur général du Québec (BAGQ) puisqu'il s'agit d'un nouveau dossier;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de la Loi sur l'organisation territoriale, articles 126 et suivants et 200 et suivants, et d'entreprendre les procédures pour intégrer au territoire de Caplan certains lots de la MRC de Bonaventure et de la Municipalité de Saint-Siméon et une partie du territoire maritime de la MRC de Bonaventure les lots numéros : 5 596 503, 6 047 556, 5 595 579, 5 596 359, 5 595 801, 5 785 747 et 5 785 748 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer une description par un arpenteur-géomètre en vue de la soumettre aux Municipalités intéressées et aux personnes visées par ces procédures;

Considérant le prix soumis par la firme d'arpenteurs-géomètres AXIO pour une description technique, accompagnée d'un plan;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal mandate la firme AXIO Arpenteurs-Géomètres inc. pour préparer, conformément aux normes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une description technique, accompagnée d'un plan, des parties des territoires de la MRC de Bonaventure, de la Municipalité de Saint-Siméon et du territoire maritime de la MRC, selon les normes du BAGQ pour les lots numéros : 5 596 503, 6 047 556, 5 595 579, 5 596 359, 5 595 801, 5 785 747 et 5 785 748 du cadastre du Québec, ceci dans le but de permettre la réalisation du projet du havre de pêche;

Que les services professionnels pour la réalisation de ce mandat relatif à l'annexion des lots à ce site soient au montant de 2 750 \$, plus taxes;

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 020 – 09 – 226

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Keven Desbois, la séance est ajournée au 28 septembre à 19 h 00.
Il est 20 h 45.

Adopté.

Lise Castilloux, maire

Annie Robichaud, directrice générale et secrét-très.

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.